

Présidente: Mme **BRICHEZ**, Maire

Étaient présents : Mme BRICHEZ - M. HUGUET- Mme DRICI - M. GAUTIER - M. LANTHIEZ - Mme CHARLES - Mme HENSER-MARTIN - M. GAUDEFROY- M. MECHEMECHE - M. MORANDEAU

Absents excusés : M. DEFROCOURT (procuration à M. GAUTIER) - M. DELPLANQUE

Secrétaire de séance : M. GAUDEFROY

* * * * *

1. Le Conseil Municipal donne acte au Maire des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont la liste est présentée ci-dessous :

- **Décision n° 01/2018 du 19/06/2018** faisant appel à l'**E.U.R.L. BARBIER MARTIAL**, 72 Boulevard Berceau 60250 **MOUY** pour la réalisation de la réfection d'une partie du mur de l'ancien cimetière. Le montant du marché s'élève à **8 912,00 € HT**, soit **10 694,00 € TTC**.

- **Décision n° 02/2018 du 19/06/2018** faisant appel à **SARL ECO FENÊTRES**, 4 rue Jules Ferry 60250 **MOUY** pour la fourniture et pose de menuiseries PVC dans 2 classes et sanitaires. Le montant du marché s'élève à **19 416,66 € HT**, soit **23 300,00 € TTC**.

- **Décision n° 03/2018 du 19/06/2018** faisant appel à **LBM/ELEC**, 33 rue Duvivier 60250 **BURY** pour la réhabilitation électrique de 2 classes et sanitaires. La dépense se monte à **2 183,63 € HT**, soit **2 620,36 € TTC**.

- **Décision n° 04/2018 du 19/06/2018** faisant appel à la **SA MARISOL** 24 bis Grande rue de Monceaux 60860 **SAINT-OMER-EN-CHAUSSÉE**, pour la pose de faux-plafonds dans l'école. Le montant des travaux s'élève à **14 162,70 € HT**, soit **16 995,24 € TTC**.

- **Décision n° 05/2018 du 16/07/2018** faisant appel à **SEGO CLERMONT** 1 rue des Déportés 60600 **CLERMONT** pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire d'un montant de **22 866,76 € HT**, soit **27 392,36 € TTC**.

- **Décision n° 06/2018 du 19/06/2018** faisant appel à la **SARL WIART et Fils** 1 Impasse de la Logette **BARBERY** B.P. 170 60300 **SENLIS** pour la réalisation de travaux de couverture sur le préau de l'école. Le montant des travaux s'élève à **8 522,73 € HT**, soit **10 227,28 € TTC**.

2. Mme **BRICHEZ**, M. **HUGUET** et Mme **DRICI** sont autorisés à participer au 101^{ème} Congrès des Maires de France qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2018, à Paris.

3. Avis favorable est émis à la requête des administrés domiciliés 156 rue de la Mairie qui ont sollicité l'autorisation de passer, occasionnellement, sur la propriété communale du Vert Pommier, afin de leur permettre d'accéder à la partie de parcelle située derrière leur pavillon, pour y entreposer ou en évacuer divers matériaux.

4. Est accepté l'encaissement d'un chèque de 472, 09 €, émanant de SMACL ASSURANCES 141, Avenue Salvador Allende 79031 **NIORT CEDEX 9**, pour l'arrêt maladie de Madame Magali **DELPLANQUE**, du 23 avril au 1^{er} juin 2018.

5. Le Conseil Municipal alloue une subvention de 500 € à la Coopérative Scolaire de **HONDAINVILLE** et approuve la décision modificative au Budget Primitif n° 2 qui prévoit l'inscription des crédits ci-dessous :

Compte 60623	Compte 61524	Compte 6257	Compte 6574	Compte 752
+ 1 000,00	+ 8 000,00	+ 1 000,00	+ 500,00	+ 10 500,00

6. Par 9 voix pour et 2 abstentions (M. **HUGUET** et M. **MORANDEAU**) la modification des statuts de la Communauté de communes concernant la compétence transport est approuvée. Cette compétence « Organisation de la mobilité » devient une compétence facultative à partir du 1^{er} janvier 2019.

7. Les tarifs d'insertion dans le Journal Municipal sont fixés comme suit :

- encart format 1/8 page (86 x 60 mm) : 50 €
- encart format ¼ page (86 x 130 mm) : 100 €
- encart format ½ page (170 x 124 mm) : 200 €.

8. L'Assemblée donne acte au Maire de la communication :

- du Rapport Annuel du Délégué 2017 (RAD) sur l'assainissement
- du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2017 (RPQS) sur l'assainissement
- du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public 2017 (RPQS) de l'Eau potable du Syndicat des Eaux de Hermes et Environs.

9. La Commune prendra en charge, à compter du 1^{er} décembre 2018, pour tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie de protection sociale individuelle labellisée :

- un montant mensuel forfaitaire de 13,00 € pour la complémentaire santé
- un montant mensuel forfaitaire de 8,50 € pour la garantie maintien de salaire.

10. Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles de la ZAE **La Croix Blanche** au profit de la Communauté de communes Thelloise, autorise Madame le Maire à signer ledit procès-verbal et dit que Madame le Maire est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette présente délibération.

DIVERS - INFORMATIONS

✓ Le comptage issu de l'enquête de recensement réalisée en début d'année donne les résultats suivants :

- résidences principales : 281
- logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants : 14
- total des logements d'habitation : 295
- total des bulletins individuels : 718.

✓ Différents travaux ont été réalisés :

Travaux de voirie :

Les travaux sont terminés mais quelques difficultés ont été rencontrées. Il a fallu retarder plusieurs fois la pose des enrobés en raison d'une pénurie de matériaux.

Un socle en béton a été réalisé derrière le lotissement Le Parc afin d'y déposer la benne à verres située actuellement dans un virage, sans parking pour les automobilistes.

Travaux à l'école :

Les faux plafonds ont été remplacés dans les classes. Un vidéo projecteur a été installé dans la classe du CM1-CM2. Des lampes LED ont été posées dans 2 classes et les sanitaires. Les travaux de toiture du préau sont prévus durant les vacances de la Toussaint. Des prises supplémentaires ont également été posées dans 2 classes afin de brancher des ordinateurs.

Travaux à la Mairie : La climatisation a été posée début août. Un plombier a changé les systèmes défectueux de 3 chasses d'eau pour un coût de 629,65 € HT.

✓ En juillet et août, une jeune Hondainvilleoise, Marie **THIL**, a effectué une contribution de 70 H au service de la Mairie dans le cadre du Pass Permis Citoyen.

✓ Le Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain va réaliser, d'octobre à décembre, une 3^e tranche de travaux d'entretien entre Villers Saint Sépulcre et Hondainville, pour un linéaire de 9 770 m. Ces travaux, déclarés d'intérêt général, comprennent le traitement des berges par coupe sélective, l'abattage des arbres et cépées fortement penchés ou morts, l'élagage des branches basses et le retrait des encombres, obstruant le bon écoulement. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise **SAS ECO BOIS** de SECHAUT (08250) pour un montant total de 17 412,12 € TTC. Le Conseil Départemental alloue une subvention de 40% ainsi que l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Resteront donc 20% à la charge du SIVT.

✓ Une réunion du Comité du Syndicat des Eaux de Hermes s'est tenue hier. A été adopté en particulier un projet de décarbonatation visant à réduire la dureté de l'eau. Le traitement retenu est l'adoucissement sur résines échangeuses d'ions. A M. **LANTHIEZ** qui s'enquiert de l'impact financier sur l'usager, Mme **BRICHEZ** répond que l'investissement serait supporté par le syndicat et que le coût annuel pour l'usager a été estimé à ± 20 €, selon la consommation.

✓ Mme **BRICHEZ** ajoute qu'il avait été constaté certains jours que l'eau du robinet présentait une température anormalement élevée (21° pour Hondainville et 27 ° pour Bailleul-sur-Thérain).

✓ Du 1^{er} septembre 2016 au 22 juin 2017, le site internet de la commune a reçu 795 visites et 1 070 téléchargements ont été effectués. Depuis sa création à ce jour, il y a eu 2 962 visites et 3 426 téléchargements. Ces derniers concernent surtout les vieilles cartes postales et l'urbanisme avec le lien pour les imprimés. Les rubriques les plus consultées concernent la salle des fêtes ainsi que le scolaire et le périscolaire. Mme **BRICHEZ** remercie Mme **AUGER** qui alimente et met à jour régulièrement le site.

✓ Le compte-rendu de la commission assainissement de la CC Thelloise du 06 septembre dernier a été transmis à tous les conseillers. Mme **BRICHEZ** attire l'attention de l'Assemblée sur la proposition de nouvelles modalités financières de la PFAC (Participation Forfaitaire pour l'Assainissement Collectif). Depuis la prise de compétence assainissement, la Thelloise avait reconduit les montants de PFAC fixés par les communes ou les syndicats. Elle va proposer son harmonisation à compter du 1^{er} octobre 2018.

✓ Concernant une lettre envoyée par la CC Thelloise le 19 juillet dernier, dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, qui comprend notamment l'entretien des cours d'eau, la commune a donné son accord à l'intervention de la CCT visant à assurer l'entretien du ru Le Lombardie, dans la mesure où les diverses opérations (enlèvement des embâcles les plus gênants et l'entretien de la végétation des rives) n'entraîneront aucuns frais pour la commune.

✓ La CC Thelloise envisage d'instituer une contribution à la gestion des déchets en adoptant la TEOM (Taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères) avec un taux hypothétique de 6,98 %. La TEOM est calculée sur la moitié de la valeur locative cadastrale.

- ✓ A Mme **BRICHEZ** qui a constaté que des branches de thuyas jonchaient les bas-côtés de la rue du Château Vert le long des murs du camping, M. **LANTHIEZ** précise qu'il a été procédé à leur enlèvement ce jour-même.
- ✓ Mme **DRICI** évoque à nouveau la demande du Cyclo-Club Nogent-sur-Oise relative à l'organisation d'une course cycliste dans la commune. Des contraintes de circulation sont à nouveau évoquées. Mme **DRICI** demandera plus de détails quant au coût de cette manifestation.

Fait à HONDAINVILLE, le 20 septembre 2018

**Le Maire,
Michèle BRICHEZ**